

ANTIPOLIS CUP

52^{ème} édition

Grade : 5B

12 et 13 mai 2017

ANTIBES

Société des Régates d'Antibes

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

Challenge Double 2017

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles).

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris, ORC et Multi 2000.

SR Antibes 2017		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

3.2 Les bateaux admissibles peuvent :

Se préinscrire sur www.sr-antibes.fr au plus tard le 11 mai 2017 avec paiement possible par carte bancaire sur le site du club.

Confirmer leur inscription le vendredi 12 mai de 14 h à 18h00 au Bâtiment Libeccio, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES 04.93.65.80.00

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 4. DROITS A PAYER**
Les droits requis sont les suivants : 30 Euros
- 5. PROGRAMME**
- 5.3 Le vendredi 12 mai 2017 : 1^{er} signal d'avertissement à 19h00 en baie de la Salis
Le briefing skipper se déroulera le vendredi 12 mai à 17h45 au siège de la SRA
L'émargement de la feuille de départ est obligatoire entre 14h et 18h vendredi sous peine de classement DNC
- 6. INSTRUCTIONS DE COURSE**
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des Inscriptions le vendredi.
- 7. LES PARCOURS**
- 7.1 Les parcours seront de type côtier
Parcours 1 : Antibes – Lion de mer – Antibes - Villefranche - Antibes. 63 milles
Parcours 2 : Antibes – Lion de mer – Antibes. 42 milles
Parcours 3 : Antibes – Villefranche – Antibes. 21 milles
- 9. CLASSEMENT**
- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000 et en coastal/Long Distance triple number pour les ORC
Les regroupements de classes seront effectués de la façon suivante :
- La régata est ouverte aux équipages doubles dans le cadre du Challenge Double antibois 2017**
- 12. COMMUNICATION RADIO (DP)**
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 13. RESULTATS ET PRIX**
Samedi 13 mai à 20h au siège de la S.R.A. avec barbecue offert aux équipages
- 14. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.93.65.80.00.